

Publics prioritaires

Principe de fonctionnement des labellisations automatiques

→ [Voir base de connaissance](#)

Tableau à jour le 23/10/2024

Libellé	Mode d'affectation	Organisme de saisie	Critères d'affectation	Justificatifs
CP - Dalo	Manuel	Etat	Personnes reconnues prioritaires par la commission de médiation instituée dans le cadre du droit au logement opposable (DALO) en vertu de l'article R 441-14-1 du code de la construction et de l'habitation	
CP – Victimes de violences	Manuel	Etat	Personnes victimes de violences au sein du couple (que ces personnes soient mariées, vivent maritalement ou soient liées par un pacte civil de solidarité) ou de la famille, menacées de mariage forcé ou contraintes de quitter leur logement après des menaces de violences ou des violences effectivement subies, les personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords, les personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, les personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme	dépôt de plainte ou décision de justice
CP – Réfugiés	Manuel	Etat	Personnes bénéficiaires d'une protection internationale (ayant obtenu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire) hébergées dans les structures d'hébergement pour demandeurs d'asile (CADA, HUDA, PRAHDA) ou dépourvues de logement (hébergées chez un tiers, dans un squat, à la rue, dans un camping) aptes à accéder à un logement autonome.	signalement par les travailleurs sociaux des associations ou des collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, le SIAO

CP – Sortants d'hébergements	Manuel	Etat	Personnes sortant de structures d'hébergement généraliste (CHU, CHS, CHRS, hôtels, RHVS) ou hébergées dans une résidence sociale ou en logements intermédiaires, aptes à accéder à un logement autonome	signalement par les travailleurs sociaux des associations ou des collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, le SIAO
CP – Personnes handicapées	Manuel	Etat	Personnes en situation de handicap ou familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap pour lesquelles l'ancienneté de la demande est supérieure à 12 mois au sein du fichier commun de la demande locative sociale et pour lesquelles il y a une reconnaissance MDPH	
CP – Habitat indigne	Manuel	Etat	Personnes exposées à des situations d'habitat indigne.	arrêté préfectoral
CP – Reprise d'activité	Manuel	Etat	Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée	
Pers. handicapées ou ayant à charge une pers. handicapée	Automatique		<p>→ Au moins un »formulaire handicap** renseigné »</p> <p>ET</p> <p>→ Case « Handicap reconnu par MDPH » cochée</p>	
Personnes hébergées ou logées temporairement	Automatique		<p>→ Statut d'occupation actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ « Logement de fonction » ○ « Sous-locataire ou hébergé dans un logement à titre temporaire » <p>ET</p> <p>→ Motif de la demande :</p>	

<p>Pers. ayant à charge enfant(s) mineur(s) et logées dans locaux sur-occupés ou non décents</p>	<p>Automatique</p>		<ul style="list-style-type: none"> o « Sans logement ou hébergé ou en logement temporaire » <p>→ Il existe au moins un occupant type "E" (enfant) ou de type "G" (Garde alternée) dont la date de naissance est inférieure à 18 ans</p> <p>ET</p> <p>→ Nombre d'occupant par type de logement actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> o Type de Logement actuel "T1" ET nombre d'occupants du Logement actuel >=3 o Type de Logement actuel "T2" ET nombre d'occupants du Logement actuel >=4 o Type de Logement actuel "T3" ET nombre d'occupants du Logement actuel >=5 o Type de Logement actuel "T4" ET nombre d'occupants du Logement actuel >=7 o Type de Logement actuel "T5" ET nombre d'occupants du Logement actuel >=9 o Type de Logement actuel "T6" ET nombre d'occupants du Logement actuel >=9 	
<p>Personnes dépourvues de logement</p>	<p>Automatique</p>		<p>→ Statut d'occupation actuel suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Hébergé chez vos parents ou vos enfants o Hébergé chez un particulier o Camping, caravaning o Logé en habitat mobile o Hébergé à l'hôtel <p>ET</p> <p>→ Motif de la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> o « Sans logement ou hébergé ou en logement temporaire » 	

Personnes menacées d'expulsion	Automatique		<ul style="list-style-type: none"> → Motif de la demande : <ul style="list-style-type: none"> ○ « En procédure d'expulsion » 	
Personnes mal logées ou défavorisées	Automatique		<ul style="list-style-type: none"> → Revenu imposable : <ul style="list-style-type: none"> ○ < à 20% des plafonds PLUS <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> → La demande relève du 1er quartile <ul style="list-style-type: none"> ○ Demande en cours : 1er quartile sur au moins 1 choix de localisation ○ Demande satisfaite : 1er quartile sur l'EPCI du bien attribué <p><i>Les demandes ayant la case "Avis d'imposition demandeur impossible à fournir" ou la case "Avis d'imposition Codemandeur impossible à fournir" de cochée et qui n'ont aucun revenu imposable de renseigné ne sont pas prises en compte. Les demandes sans ressource ou à 0 ne sont pas prises en compte.</i></p>	
CP – Reprise d'activité	Automatique		<p>Case « Vous avez vécu une période de chômage de plus d'un an » cochée (demandeur ou codemandeur)</p> <p>ET</p> <p>date de fin renseignée (demandeur ou codemandeur) et dont la date est inférieure à 3 mois par rapport à la date du jour</p> <p>ET</p> <p>Statut d'activité (demandeur ou codemandeur) : Agent de l'Etat, Assistant familial ou maternel, Etudiant ou apprenti, Salarié du privé, Agent hospitalier, Agent de la collectivité territoriale, Indépendant.</p>	
CP – Sans abri	Automatique et manuel	Etat	Statut logement actuel : sans abri, habitat de fortune, bidonville	

CP – Sortant ASE

Automatique

La catégorie de logement recherché est : "Indifférent" ou "Appartement"

ET

Motif de la demande « Pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou sorti de cette prise en charge depuis moins de 3 ans »

ET

âge du demandeur et/ou du co-demandeur < 24 ans par rapport à la date du jour

ET

Revenu Imposable < 60% selon le barème PLUS. Le revenu imposable pris en compte est celui de l'année de référence par défaut. Si RFR N-2 supérieur à 60 % mais N-1 inférieur à 60%, la priorité est affectée. (valable pour toutes les priorités manuelles (sauf DALO et violences

Avis d'imposition